



An - nasr

Vendredi n° 326 du 29 janvier 2010

Lorsque vient le secours d'Allah, ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon.

Echanges de tirs, coups de machettes, églises et mosquées en flammes, maisons incendiées,... Ces sont presque courantes au Nigéria. Et sont pour la plupart issues des affrontements interconfessionnels, voire entre chrétiens et musulmans. L'issue a toujours été lourde et décevante :

des milliers de déplacés, des hôpitaux débordés des blessés et des centaines de morts. Pour la petite histoire, retenir ceci, en octobre 2000 l'adoption de la charia, la loi islamique dans plusieurs états du nord entraîne des émeutes entre chrétiens et musulmans qui causent plusieurs centaines de victimes. En septembre 2001, des affrontements interconfessionnels font près de 1000

morts à Jos dans le centre du pays. En novembre 2002, les émeutes entre chrétiens et musulmans font près de 220 morts à Kaduna (nord). En mai 2004, l'attaque par des miliciens chrétiens d'un village d'agriculteurs

musulmans situés à l'ouest de la capitale

**CONFLITS INTERRELIGIEUX :
le mauvais exemple du Nigeria !**

Abuja entraîne des affrontements qui causent la mort de 630 personnes. En, novembre 2008, des violences interconfessionnelles engendrées par la contestation d'une élection locale font au moins 200 morts dans la ville de Jos. En juillet 2009, l'attaque d'un poste de police dans l'état de Bauchi, au nord du pays par les « Boko haram » (« l'éducation occidentale est péché »

en langue Haoussa), provoque des émeutes avec les forces de l'ordre qui s'étendent aux Etats voisins (Borno, Kano, Yobe). Plus de 600 personnes furent tuées en cinq jours de combat. Le vendredi 6 Novembre 2009, il ne s'agit plus d'émeutes ni d'affrontement mais l'attribution d'une prime. En effet, un imam nigérian, Mohammad Ashafa recevait en compagnie de son compatriote pasteur James Wuye le premier prix de la fondation Jacques Chirac pour la prévention des conflits. Cela n'aura pas servi assez, car l'actualité et une vue rapide de cette petite chronologie s'avèrent probante ; la capitale du plateau, Jos, situé entre musulman et le sud chrétien et animiste est une triste récidiviste en la matière. Puisque cette ville de Jos a eu la malchance d'ouvrir les hostilités en ce début d'année grégorienne 2010. le dimanche 17 janvier, de violents affrontements ont éclaté entre chrétiens et musulmans à Jos. Le même scénario se répète tel un leitmotiv : des maisons, églises et mosquées ont été incendiées

par des foules armés de pistolets, d'arc et de flèches ou de machettes et des bandes mobiles. Et comme il faut s'entendre lors des événements pareils, une macabre découverte à été faite a Kuru Karama (un village non loin JOS), environ 150 corps ont été retirés d'un puit. Après quatre (4) jours de combats le bilan, même officielle est désolant, on parlait d'au moins 326 morts et plus de 50000 déplacés. On ne sait pas avec exactitude sous quel prétexte les émeutes ont éclaté, surtout que les raisons fusent de partout. Selon l'ONG Human Rights Watch (HRW) « **ils (les protagonistes) ont commencé par une dispute a propos de la reconstruction de la maison d'une famille musulmane détruite en novembre 2008 dans un quartier essentiellement chrétien** ». D'aucun affirme que ces affrontements sont dus à la construction d'une mosquée dans un quartier à majorité chrétienne de Jos. Des explications plus ou moins lointaines vont être tirées des tiroirs : **Primo**, Corinne Dufka, chercheuse pour HRW ba-

sé à Dakar, affirme : « à Jos les « indigène » sont pour la plupart chrétiens. Les musulmans de langue haoussa, qui viennent du nord du pays, sont eux considérés comme des étrangers. Cela crée beaucoup de frustration entre les communautés. **Secundo**, c'est la BBC qui précise qu'il existe une ligne de fracture politique entre les deux communautés « les chrétiens soutiennent en majorité le parti au pouvoir, le PDP ; alors que les musulmans soutiennent l'opposition de l'ANPP » **Tertio**, il ressort que les membres des forces armées coupables d'avoir utilisé une « force excessive » en 2008, à Jos n'ont pas été jugées, entraînant ainsi le sentiment chez une partie de la population que la police et les militaires auraient pris partie en faveur des chrétiens.

Comment pourrait-on comprendre toute cette histoire ? Quand on sait que dans une même famille à Jos on peut rencontrer des adeptes de ces deux religions. Ou bien y aurait-il un dieu pour chacune de ces deux religions ? Une

question naïve ! Mais laissons plutôt les émeutiers de Jos de répondre. Qu'il y ait de bonnes ou mauvaises raisons de s'affronter, nous musulmans, nous devons toujours faire retour à nos sources. Ainsi, nos frères nigériens, gagneront mieux en prenant le Coran et la Sunnah comme exemples. Deux sources qui pourront leur suffire à se passer de leur différend. En effet, l'islam a recommandé de bien traiter le voisin, en donnant à ce mot son sens le plus large, car Allah dit : « **adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers vos parents, les proches, les orphelins, les pauvres, le voisin proche, le voisin éloigné, le compagnon, le voyageur dans le besoin et les esclaves en votre possession, car Allah n'aime pas en vérité, le présomptueux, l'arrogant.** » S4V36. L'islam considère que, faire du tort au voisin est incompatible avec la foi, ainsi, selon Abou Hureira, le prophète (saw) dit : « **Par Allah, il ne croit pas. Par Allah, il ne croit pas. Par Allah, il ne croit pas.** » « **Et qui donc**

messenger d'Allah lui demanda-t-on, ne croit pas ? ». Il répond : « celui dont le voisin n'est pas à l'abri de la méchanceté et des maux. » Al-Boukhari ; le voisin jouit de ces droits, même quand il n'est pas musulman. Prenons l'exemple d'Abdullah Ibn Amr : on égorga une brebis chez lui. Quand il revint, il dit : « avez-vous offert une partie à notre voisin juif ? ». En effet, j'ai entendu le messenger de Dieu dire : « l'ange Gabriel ne cessait de me recommander d'avoir des égards pour le voisin à tel point que je crus qu'il allait lui donner droit à l'héritage ». Al-Boukhari

Le Messenger D'Allah expliqua les droits du voisin à celui qui lui demanda « quels sont les droits du voisin sur moi ? » : « rend-lui visite quand il est malade, quand il meurt, suis son cortège funèbre, s'il te demande un prêt, accorde-le-lui, s'il n'a pas d'habit, habille-le. Félicite-le s'il lui arrive un bien, console-le s'il est victime d'un malheur, n'élève pas ton édifice de manière à l'empêcher de respirer l'air

frais, ne l'indispose pas avec l'odeur appétissante de ta cuisson, à moins de lui offrir une partie. » Al-Mu'jamu-l-kabir (19/419), hadith n° 1014 ; on doit supporter ses tords et être indulgent à son égard. Un homme dit à Ibn Abbas : « j'ai un voisin qui me porte préjudice, m'insulte et me rend la vie difficile. » il lui dit : « va, s'il désobéit à Allah en te portant préjudice, toi, obéis à Allah en lui faisant du bien. » 'Ihyâ'u 'ulûmi-d-dîn (2/212). Qu'Allah protège Jos ! Qu'il protège le Nigeria ! Qu'il nous protège tous ! Amen !

NIANGANE

Lisez et faites lire AN-NASR

Vos suggestions et critiques sont attendues